

Volet : restauration de cours d'eau

Effacement d'un ouvrage sur le ruisseau de Poge

Région : Grand Est

Département : Haute-Marne

Délégation : Besançon

Communes concernées : Celles-en-Bassigny

Bassin versant : Amance

Interlocuteurs Agence : Laure GRANDI



PRESENTATION DU PROJET

MAITRE D'OUVRAGE

Fédération de Haute-Marne pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
(FDPPMA52)
Port de la Maladière – BP61
52002 CHAUMONT
03.25.32.51.10

MAITRES D'ŒUVRE

Fédération de Haute-Marne pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
(FDPPMA52)
Port de la Maladière – BP61
52002 CHAUMONT
03.25.32.51.10

PARTENAIRES

Agence de l'Eau Rhône-
Méditerranée-Corse
Fédération Nationale pour la Pêche
en France (FNPF)

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Informé par la DDT52 des évolutions du contexte réglementaire lié à la gestion des ouvrages hydrauliques en cours d'eau, le propriétaire d'un ouvrage situé sur le ruisseau de Poge a souhaité abandonner son droit d'eau.

En effet, ce dernier s'est rapidement rendu compte de l'investissement trop conséquent pour la remise en état de son complexe hydraulique en vue d'une éventuelle production hydroélectrique (fuites dans le seuil, canal d'amenée en grande partie comblé...) et du peu de rentabilité à terme (trop faible débit une majeure partie de l'année).

Le propriétaire s'est donc rapproché de la FDPPMA 52 afin d'étudier les possibilités de remise en état du ruisseau.

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Seuil de prise d'eau situé en cours d'eau, infranchissable toute l'année pour toutes les espèces piscicoles recensées sur le bassin (chute d'un mètre).

Rendre accessible près de 1,6 km de ruisseau en bon état hydromorphologique.

Supprimer les impacts des 100m de remous lié à l'ouvrage (ralentissement des écoulements, dysfonctionnement sédimentaire local...).

Rétablir la connexion et l'accessibilité des espèces du confluent principal tout proche, le ruisseau de Prêles (confluence à 200m du site).

OBJECTIFS

- Restaurer la libre circulation piscicole
- Reconstituer un profil d'équilibre sédimentaire au droit de l'ancien seuil

DESCRIPTION DU PROJET

Arasement du seuil existant, comblement de la fosse de dissipation en aval de l'ouvrage pour rétablir une pente d'équilibre en utilisant les matériaux de démolition puis régalinge des matériaux alluvionnaires du remous depuis l'amont. Reprofilage des berges au droit de l'emprise de l'ancien ouvrage.

Avant travaux



Impact du seuil sur la continuité à l'étiage (à gauche) et en crue (à droite) © FDPPMA52

Après travaux



Ouvrage effacé (vue depuis l'aval à gauche et depuis l'amont à droite) © FDPPMA52



Retour d'écoulements diversifiés et remobilisation des matériaux alluvionnaires dans l'emprise de l'ancien remous © FDPPMA52

COUT DU PROJET

→ 3 960 €

DUREE DU PROJET

→ 2 jours de travaux

PLAN DE FINANCEMENT

- Agence de l'eau : 80%
- FNPF : 16%
- Autofinancement : 4%

LES OPERATIONS

Mise en place de barrages filtrants dans le cours d'eau à l'aval du chantier pour contenir tout départ excessif éventuel de matières en suspension

Destruction du seuil existant à la pelle mécanique

Comblement de la fosse de dissipation avec les matériaux concassés de démolition

Régalage depuis l'amont des matériaux alluvionnaires bloqués dans l'ancien remous créé par le seuil afin de reconstituer un fond attractif au droit de l'ancien seuil

Reprofilage des berges à la pelle mécanique

Pendant travaux



Destruction de l'ouvrage (à gauche) et vue du site depuis l'amont après comblement de la fosse (à droite) © FDPPMA52

GAINS ATTENDUS POUR LES MILIEUX

→ Morphologiques

Restauration d'habitats attractifs pour la faune aquatique
Restauration du profil d'équilibre et du transit sédimentaire

→ Ecologiques

Restauration de la libre circulation piscicole

→ Hydrauliques

Restauration du libre écoulement

SUIVI ET EVALUATION

Suivi piscicole par pêche électrique avant/après travaux

CADRE REGLEMENTAIRE

- Arrêté d'autorisation de réalisation travaux au titre de la Loi sur l'eau émis par l'administration

INTEGRATION DU PROJET DANS LA VIE DU TERRITOIRE

Projet complémentaire et cohérent avec l'étude en cours sur le projet de réhabilitation du confluent principal, le Val de Presles, situé tout proche en aval (remise du lit du cours d'eau dans son fond de vallée)

POINTS FORTS DU PROJET

- ➔ Rendre accessible un linéaire de ruisseau de tête de bassin relativement bien préservé
- ➔ Logique d'intervention avec le possible projet de restauration à grande ampleur du confluent principal situé juste en aval du site

LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE

- ➔ Un propriétaire d'ouvrage sensible à la question environnementale
- ➔ Des services de l'Etat soucieux de la bonne application de la réglementation sur les ouvrages

LES DIFFICULTES RENCONTREES

- ➔ Aucune

LES PERSPECTIVES

- ➔ Mener d'autres chantiers similaires sur d'autres affluents à enjeux du bassin

SOURCES

- Martial GIL, FDPPMA 52
- Laure GRANDI, AERMC-Délégation de Besançon
- Axel MARTINEZ, DDT 52

Date de rédaction : 15/01/2019